



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-et-GARONNE

ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

A.D. n° 2018 - 1960



Le Président du Conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté départemental AD n° 2015-861 du 28 avril 2015 portant nomination des Présidents délégués de commissions ;

Vu l'arrêté départemental AD n° 2018-1959 du 18 décembre 2018 modificatif portant désignation des représentants du Conseil Départemental dans les commissions et organismes extérieurs ;

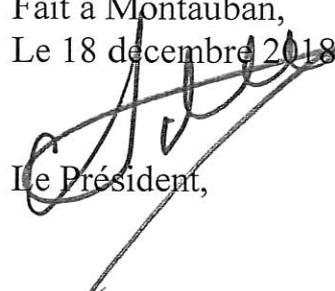
ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Les dispositions figurant en annexe à l'arrêté départemental n° 2015-861 du 28 avril 2015 à la rubrique « personnel » portant nomination des Présidents au sein du Comité technique, du Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et des Commissions administratives paritaires (CAP) sont abrogées et remplacées par les dispositions figurant en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions figurant en annexe à l'arrêté départemental n° 2015-861 du 28 avril 2015 à la rubrique « personnel » sont complétées par la nomination des Présidents au sein des Commissions Consultatives Paritaires pour les agents contractuels instituées par décret du 23 décembre 2016.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Montauban,
Le 18 décembre 2018


Le Président,

Christian ASTRUC





TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-et-GARONNE

NOMINATION DES PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS
DE COMMISSIONS

Vu pour être annexé à
l'arrêté départemental n° 2018-1960
du 18 décembre 2018

le Président,

Christian ASTRUC



PRÉSIDENTES DÉLÉGUÉES
DE COMMISSIONS

COMMISSIONS	PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS
<i>Personnel</i>	
- Comité technique	M. VIGUIÉ
- Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)	M. VIGUIÉ
- Commissions administratives paritaires CAP catégorie C	M. VIGUIÉ
- Commissions administratives paritaires CAP catégorie B	M. VIGUIÉ
- Commissions administratives paritaires CAP catégorie A	M. VIGUIÉ
- Commission consultative paritaire et conseils de discipline de recours des agents contractuels CCP catégorie C	M. VIGUIÉ
- Commission consultative paritaire et conseils de discipline de recours des agents contractuels CCP catégorie A	M. VIGUIÉ